

Mme CHLOÉ REISER
M. YOUSSEF BENZOUINE
CONSEIL INTERCULTUREL DE MONTRÉAL

2240

LA PRÉSIDENTE :

2245

J'inviterais maintenant Madame Chloé Reiser et Monsieur Youssef Benzouine pour le Conseil interculturel de Montréal.

2250

Alors, bonsoir. Je répète les consignes : Dix minutes de présentation, dix minutes de questions et d'échanges et après huit minutes, je vais vous dire qu'il vous reste deux minutes. D'accord? Merci.

Mme CHLOÉ REISER :

2255

D'accord.

M. YOUSSEF BENZOUINE :

2260

Merci. Donc, bonsoir. Merci de nous recevoir. Je me présente rapidement, je m'appelle Youssef Benzouine, je suis membre du Conseil interculturel de Montréal et je suis aussi le responsable du Comité Avis et recherche de ce concept. Je vais laisser Chloé se présenter.

Mme CHLOÉ REISER :

2265

Donc, bonjour. Moi, je suis Chloé Reiser, je suis post-doctorante à l'Université du Nouveau-Brunswick en géographie et aménagement et j'étais responsable de la recherche pour produire le mémoire et puis, plus tard, un avis sur les disparités territoriales du Conseil interculturel de Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

2270

Merci.

M. YOUSSEF BENZOUINE :

2275

Donc aujourd'hui, en fait, tous les deux on vient pour représenter le CIM, donc le Conseil interculturel de Montréal.

2280

Très rapidement, qu'est-ce que c'est le CIM? Le Conseil interculturel de Montréal a pour mandat essentiellement d'appuyer et de conseiller la Ville de Montréal sur toutes questions relatives aux relations interculturelles.

2285

En lien avec ce mandat, nos travaux visent notamment à soutenir la Ville dans le repérage, la prise en compte des angles morts potentiels dans les politiques, programmes, projets ou activités de la Ville.

2290

Donc, comme on peut le voir dans la diapo, on a un rôle de conseil, essentiellement on va produire des avis et on va aussi faire des activités, mais notre mandat va se structurer autour de la production d'avis, d'où le rôle de Chloé Reiser.

2295

On va aussi solliciter des opinions et aussi effectuer les recherches nécessaires pour pouvoir produire ces avis.

Donc aujourd'hui, en fait, nous présentons le mémoire que nous avons soumis à l'OCPM par rapport à la Réflexion 2050.

Pour aller très, très vite, le mémoire du CIM s'est beaucoup structuré autour du Projet de Ville, donc du document Projet de Ville. Et notre mémoire s'est particulièrement intéressé à cinq axes qui sont présentés ici sur l'écran.

2300 Donc, le premier axe, c'est un axe qui se structure dans la mobilité. Le deuxième, c'est autour du logement. Le troisième, c'est un axe autour de l'accès sécuritaire aux espaces publics. Donc, ce sont trois axes qui sont en silo.

2305 Ensuite, deux axes supplémentaires sur lesquels on s'est aussi concentrés qui sont transversaux. Le premier étant la transition écologique et le deuxième étant la participation citoyenne.

2310 Et, bien évidemment, en fait, il y a deux mots clés ou disons deux concepts qui ont encadré notre réflexion de mémoire qui sont disparités et discriminations territoriales et urbanistiques. Sur lesquels je vais revenir plus tard.

2315 Donc, en ce qui concerne la présentation d'aujourd'hui, je vais tout d'abord revenir sur la définition disparité et discrimination territoriale. Ensuite, je vais revenir sur les principales observations qui ont été faites à la lecture du Projet de Ville. Ensuite, je vais revenir sur cinq recommandations qui nous semblent les plus pertinentes.

2320 Bon, en ce qui concerne les définitions. Qu'est-ce qu'on veut dire par disparité territoriale? C'est quelque chose qui envoie une idée qui est très factuelle, on va dire par là qu'il y a des différences au niveau des développements des territoires dans les domaines économiques, sociaux et culturels.

2325 Donc, c'est révélateur d'un déséquilibre et d'injustice, ça peut aussi renvoyer des enjeux beaucoup plus systémiques, mais ça renvoie quand même à cette idée que c'est quelque chose qui est quand même assez concret, qui est assez palpable.

 Quand on parle, par contre, de discrimination territoriale, on veut plus chercher à mettre en relief la responsabilité politique. Donc, c'est un terme qui va au-delà de disparité ou d'inégalité, quand on parle de discrimination territoriale.

2330 Et ça renvoie plus à la responsabilité de la puissance publique et des aménageurs dans les injustices spatiales.

2335 Donc, ça met en lumière l'existence de processus politiques et il y a deux manières d'approcher les discriminations territoriales. On peut les approcher de manière individuelle, donc pour voir les inégalités qui sont plus au niveau des individus dans leur traitement, liés à leur lieu de résidence.

2340 Et, il y a une dimension qui est beaucoup plus collective, une approche plus collective. Donc, on va essayer de voir les discriminations territoriales à l'aune de l'offre de service public ou l'accessibilité dans certains quartiers.

En particulier pour les personnes qui sont issues de l'immigration et/ou à faible revenu. Donc ça, c'est par rapport aux deux concepts qui ont guidé notre réflexion à travers le mémoire.

2345 En ce qui concerne l'état des lieux. Donc en fait, c'est un état des lieux qui a été fait par rapport à ce que fait la Ville de Montréal, en général, par rapport à la mobilité de logements et la justice environnementale.

2350 En ce qui concerne la mobilité, ce qui a été observé c'est que les personnes qui résident dans les quartiers montréalais plus défavorisés, sont celles qui ont le moins accès.

2355 En ce qui concerne le logement, on a aussi observé qu'au niveau de la Ville de Montréal, la répartition des logements sociaux et communautaires, fait en sorte que les personnes qui sont issues de l'immigrations ont tendance à habiter dans des quartiers où il y a moins de logements sociaux et communautaires.

Donc, elles vont avoir beaucoup plus de difficultés à trouver des logements qui répondent à leurs besoins.

2360 Et pour ce qui est des injustices environnementales, donc ce qui a aussi été observé c'est qu'il y a moins de parc, d'arbre, de canopée, en fait, au sein du territoire montréalais. Et que les personnes marginalisées, dont les personnes immigrantes et/ou racisées, ont tendance à avoir moins accès aux espaces verts.

2365 Ce qui, bien évidemment, a des impacts négatifs sur eux considérant les avantages que ça peut avoir sur la santé physique et mentale.

Donc, désormais je vais passer plus sur « recommandation » et je vais y aller par axe, donc les cinq axes dont je vous parlais tantôt.

2370 En ce qui concerne le premier axe, en fait, je porte votre attention sur les deux recommandations qui nous semblaient importantes de souligner. La première, qui est autour du transport collectif et la troisième qui est autour du transport actif.

2375 Donc, pour nous, il est essentiel de développer un réseau de transport collectif, en particulier dans les quartiers d'immigration qui sont périphériques considérant les manques qu'il y a à ce niveau-là dans ces quartiers-là.

2380 Et la nécessité aussi d'offrir des transports actifs dans ces mêmes quartiers. Considérant que les espaces d'immigration périphériques ont moins accès à des réseaux piétonniers et cyclables.

2385 En ce qui concerne le deuxième axe, donc l'axe plus autour des logements sociaux et inclusifs. La recommandation que je porte à votre attention est la deuxième, donc celle autour de l'équilibre.

2390 Donc, l'idée, c'est qu'il faudrait produire plus de logements sociaux et communautaires, quand je dis logements sociaux et communautaires, ce sont à la fois des HLM, des Coops et des OSBL.

Et je fais une petite parenthèse très, très courte, mais par rapport aux HLM, nous sommes conscients que ce n'est pas une responsabilité de la Ville, la Ville ne peut pas construire des HLM dans le cadre actuel.

2395 La recommandation a été formulé dans le sens où la Ville pourrait faire de la représentation auprès de Québec et du Fédéral pour éventuellement relancer un programme de construction de HLM et bonifier la rénovation des HLM qui sont déjà en place, en ce moment.

2400 C'est juste une parenthèse très vite pour clarifier les choses.

LA PRÉSIDENTE :

Il reste deux minutes.

2405 **M. YOUSSEF BENZOUINE :**

Deux minutes, c'est bon.

2410 Donc, c'est ça, il faudrait qu'il y ait une production de logements sociaux communautaires sur le territoire de la Ville de Montréal qui correspond plus au manque qu'il y a dans les quartiers montréalais.

2415 Dans l'exemple qu'on a donné dans le mémoire, c'est, par exemple, on a remarqué que dans les quartiers où il y a une plus grande concentration de personnes immigrantes sont ces quartiers où le parc de logements sociaux est plus faible, en comparaison, disons, avec Ville-Marie.

2420 L'axe numéro trois, je porte votre attention sur la recommandation numéro trois, sur la norme de service. C'est une recommandation, en fait, qui va dans le sens de dire qu'il faudrait que la Ville de Montréal ait une norme de service qui soit équitable, offerte à tous et à toutes, mais surtout en termes d'équipement collectif et en termes de qualité de service.

Et, en ce qui concerne les axes transversaux, je porte votre attention sur la recommandation en lien avec verdissement. Il faudrait que la Ville poursuive sa politique de verdissement en prenant compte des besoins particuliers des personnes immigrantes et racisées.

2425

En ayant en tête justement les enjeux liés aux gentrifications. On peut penser au fait que, par exemple, ce qu'on a remarqué, c'est que les îlots de chaleur avaient tendance à se trouver dans les quartiers où il y avait des personnes immigrantes et/ou racisées.

2430

Et le dernier axe, la recommandation...

LA PRÉSIDENTE :

...vous allez arriver bien.

2435

M. YOUSSEF BENZOUINE :

Ah, parfait. Donc, le dernier axe c'est la recommandation par rapport à la consultation qui veut qu'il faudrait que la Ville pense de manière alternative pour mieux inclure les personnes racisées et/ou immigrantes dans les processus de consultation.

2440

On peut penser, par exemple, aux garderies, les services de garderies qui pourraient être offerts, avoir des consultations qui seraient dans des horaires atypiques, par exemple, pour correspondent mieux aux besoins des familles ou des personnes immigrantes.

2445

Voilà. Et pour finir, donc je vous remercie d'avoir écouté cette présentation et d'avoir pris connaissance de notre mémoire et des recommandations que nous avons faites.

2450

Et, ce que je veux aussi rappeler, c'est qu'il y a un avis qui est en cours que le CIM va faire avec l'aide de Chloé Reiser qui a porté sur les disparités territoriales qui est beaucoup plus large, qui va au-delà du mémoire.

Donc, nous avons quand même conscience que le mémoire, ce n'est qu'une partie de ce travail-là qui est en cours de processus.

2455

Voilà, merci.

LA PRÉSIDENTE :

2460

Et qui sera prêt quand?

Mme CHLOÉ REISER :

Au mois d'avril.

2465

LA PRÉSIDENTE :

Au mois d'avril.

2470

Mme CHLOÉ REISER :

Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2475

On aura fini, nous, nos travaux. Merci. Questions, échanges, oui?

LE COMMISSAIRE CHARLES :

2480

Merci pour votre mémoire que j'ai trouvé pas mal intéressant et agréable à lire, et particulièrement pour les travaux de recherches qui sont à sa base.

2485 Ça permet, en fait, moi, particulièrement, de bien comprendre et de savoir éventuellement, la Commission, de trouver la façon de nommer et de comprendre les réalités d'inégalités.

Deux petites questions. Par rapport à la recommandation 10, vous parlez de l'accessibilité, nous savons pour les immigrants, les réfugiés, et cetera.

2490 Nous savons que le plus souvent, l'accessibilité est en lien avec les statuts des personnes que ce soit immigrant reçu, résident permanent, citoyen, les personnes sous contrôle de l'immigration et autres.

2495 Et là, c'est ça qui définit, effectivement, l'accessibilité. Quelqu'un qui est immigrant reçu n'a pas le droit de vote, peut avoir à payer des coûts différents, bref.

Alors, est-ce que la demande que vous faites, est-ce que c'est par une demande car nous savons que ça va être refusé parce que c'est en lien avec les loyers existants? La première question.

2500 La deuxième, c'est à la page 19, vous parlez des perspectives intersectionnelles quand il s'agit d'aborder la question d'inégalité territoriale et d'aménagement urbain.

Pouvez-vous nous l'expliquer ou nous en dire un peu plus, s'il vous plaît?

2505 **Mme CHLOÉ REISER :**

2510 Bien alors, sur la question de l'accessibilité pour les personnes en fonction vraiment de leur statut d'immigration, on sait que c'est une question difficile, mais je sais qu'on en avait discuté avec l'ensemble des membres du CIM.

Notamment, sur la question d'accès aux logements sociaux, voir si on pouvait favoriser l'accès aux logements sociaux pour les personnes réfugiées ou les personnes qui n'avaient pas un statut d'immigration, de résidence permanente ou citoyenneté.

2515 Et on sait que c'est quelque chose qui est compliquée à mettre en place, pour la Ville, mais ce sont des choses qui peuvent se faire quand même et qui se font dans d'autres provinces.

Par exemple, en Ontario, à Ottawa. Du côté d'Ottawa, les personnes aux statuts de réfugiés ont le droit d'accès aux logements sociaux.

2520

Donc, c'est quelque chose qui peut se faire, donc je pense que ce sont des discussions qui doivent se faire avec la province, mais à la fois avec le statut de métropole de la Ville de Montréal plus les démarches qu'ils ont commencé à mettre en place sur l'idée de Ville accueillante pour les personnes réfugiées ou sans statut.

2525

Je pense que ce sont des choses qui pourraient être discutées et qui sont possibles de mettre en place à l'échelle municipale.

2530 Et pour la question de la perspective intersectionnelle, donc ça, c'est vraiment intéressant, on travaille au Conseil interculturel de Montréal à côté du Conseil des Montréalaises, du Conseil des jeunes.

2535 Et en fait, il y avait déjà des questions, on partage beaucoup de recommandations quand on pense, en fait, à différents systèmes de domination que ce soient des systèmes de domination qui soient sexistes pour le Conseil des Montréalaises, mais aussi les systèmes de domination racistes ou en fonction de l'âge.

2540 Et donc, en fait, c'est pour ça, nous, même si on a une attention portée sur les personnes immigrantes et racisées, bien, en fonction de leur identité particulière comme femmes, comme jeunes ou comme personnes âgées.

Ce sont des réflexions qui doivent se poser en intersection, en lien... donc, c'est ça, on partage beaucoup de recommandations avec d'autres conseils.

2545 **LE COMMISSAIRE CHARLES :**

Merci.

2550 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

LE COMMISSAIRE CHARLES :

2555 J'aurais une autre petite question. C'est en lien avec la première question et par rapport à l'immigration.

2560 Dans le contexte où nous vivons, parce que vous avez parlé effectivement des niveaux de gouvernement, on sait que l'immigration, c'est une question de chiffres, ce n'est pas du tout vue d'une perspective citoyenne.

Qu'est-ce que vous pouvez nous en dire?

2565 **M. YOUSSEF BENZOUINE :**

La recommandation a été pensée aussi dans une perspective qui est liée au besoin. C'est sûr que quand on voit la situation des personnes réfugiées.

2570 Notamment, les personnes réfugiées sont des personnes qui ont un statut précaire, beaucoup de ces personnes-là se retrouvent dans des logements insalubres, se retrouvent à payer des loyers qui sont beaucoup plus élevés que leur revenu et malheureusement, le marché privé ne répond pas forcément à leur besoin.

2575

Donc, avoir une offre de logements sociaux et communautaires ça permet justement de circonvenir ce problème-là et d'offrir d'autres options à ces personnes-là qui se retrouvent, malheureusement, parfois, sans recours parce qu'elles ne peuvent pas se mettre sur la liste d'attente pour un HLM.

2580

Pour avoir une demande de subvention dans une Coop ou une OSBL, même enjeu, elles ne sont pas admissibles.

Donc, ça veut dire que tout ce qu'il leur reste, c'est éventuellement trouver une place dans une Coop ou une OSBL à prix modique et malheureusement, là encore, il n'y a pas assez de logements qui sont produits.

2585

Et sinon, c'est le marché privé et le marché privé, bon, la situation, elle est ce qu'elle est.

2590

Donc, il y a aussi cette dimension-là qu'on avait en tête, ce n'est pas juste... il y a la dimension citoyenne que vous avez mentionnée, mais c'est aussi quelque chose qu'on a arrimée à la réalité du terrain.

LE COMMISSAIRE CHARLES :

Merci beaucoup.

2595

LA PRÉSIDENTE :

2600

En page 15 et 16, pour vous situer, en effet, l'aménagement d'espace vert dans les quartiers défavorisés peut entraîner des conséquences négatives, notamment un risque de d'écogentrification.

En sachant que vous avez dit d'entrée de jeu qu'il manquait d'espace vert pour les milieux plus défavorisés, comment on peut diminuer le risque d'écogentrification tout en permettant l'aménagement d'espace vert?

2605 **Mme CHLOÉ REISER :**

C'est ça, ça nous paraissait une question essentielle parce qu'on veut tous être dans une ville qui soit plus verte, moins polluée, à même de résister au risque de changement climatique.

2610 Mais, le problème qu'on a noté, à la fois dans certaines recherches et puis aussi, qui revenait de plusieurs personnes immigrantes et racisées, c'est de dire, bien, quand on installe des parcs, bien parfois, ça provoque de la gentrification autour.

2615 On peut penser, juste très récemment, c'est hier, je crois, il y a eu une manifestation au sud de Parc-Extension avec l'aménagement du parc Dickie-Moore qui est sur l'avenue Bomont.

2620 Donc, un quartier en gentrification justement autour de l'avenue Bomont et les résidents de Parc-Extension disaient « bien, nous, ce ne sont pas forcément des parcs qu'on veut, c'est des logements sociaux dans ce quartier où la pression, elle est importante sur le parc immobilier ».

2625 Mais nous, l'idée c'est quand même de faire une ville plus vivable, donc je pense qu'en réfléchissant à des dispositifs de consultation, vraiment de réfléchir à produire ces espaces verts en consultation avec les habitants du territoire, les résidents, je pense qu'il y a des possibilités de faire un aménagement qui soit différent et qui ne fasse d'écogentrification.

2630 Et notamment, sur tout ce qui est processus de verdissement, je sais que certains arrondissements se retrouvent en difficulté parce que des projets de condominiums réalisent le verdissement qui est imposé sur, normalement, la chaussée publique en arrière, par exemple, des projets de condominiums.

Et donc, finalement, font ce verdissement, mais pas forcément pour le plus grand nombre. Donc, je pense qu'en réfléchissant à ce type de règle urbanistique et aussi en réfléchissant toujours au besoin de la population.

2635 Donc même, le type d'espace vert demandé ou le type d'aménagement de mobilité demandé, par exemple, si on préfère des transports collectifs, des bus rapides, au développement de pistes cyclables.

2640 Il faut toujours consulter et demander vraiment quels sont les besoins de la population pour mettre en place ces espaces.

Et par réfléchir à une politique de verdissement vraiment très grande de dire qu'il y aura tel pourcentage de verdissement sur le territoire, il faut faire ça en consultation avec les citoyens et citoyennes.

2645

M. YOUSSEF BENZOUINE :

2650 Puis, je pourrais aussi ajouter qu'il y a une image à faire par rapport à la recommandation qu'on a faite sur le registre des loyers, ce serait aussi un outil qui permettrait, en tout cas, aux personnes d'avoir des recours face à cet enjeu-là, entre autres.

LA PRÉSIDENTE :

2655 Merci. Dernière question.

LE COMMISSAIRE INTERNOSCIA :

2660 Votre réponse, c'est à ça que vous référez quand vous avez mentionné, dans la présentation, des aménageurs d'injustice spatiale?

Mme CHLOÉ REISER :

Oui.

2665 **LE COMMISSAIRE INTERNOSCIA :**

C'est ça?

Mme CHLOÉ REISER :

2670

Oui.

LE COMMISSAIRE INTERNOSCIA :

2675 Ce n'était pas long, moi.

LA PRÉSIDENTE :

2680 Non. Et, on avait beaucoup de questions parce qu'on l'a lu avec intérêt, malheureusement, le temps est passé. On vous remercie beaucoup.

C'est une question que je pose, Monsieur Lapointe. On va avoir accès au Power Point? Parfait. Je voulais m'assurer qu'on ait ça parce que vous aviez des tableaux parlants et visuellement très *punchés*.

2685

Merci beaucoup.

Mme CHLOÉ REISER :

2690 Merci beaucoup

M. YOUSSEF BENZOUINE :

Merci à vous.

2695

M. EGOR MATVEEV

2700 **LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais maintenant Igor Matveev. Je vais juste vous rappeler la règle, dix minutes de présentation, dix minutes de questions, échanges, au bout de huit minutes je vous dis qu'il vous reste deux minutes. D'accord? Merci.

2705

M. EGOR MATVEEV :

J'imagine que ma présentation va être relativement rapide. En fait, moi, je me représente moi-même en tant que citoyen. J'habite à l'ouest de Lasalle, donc à côté du canal de Lachine.

2710

Et en fait, moi, la réflexion que je voulais porter pour aujourd'hui, serait une réflexion sur un enjeu de Montréal, qui est un peu particulier à nous et c'est l'hiver et le transport actif durant l'hiver.

2715

En fait, je trouve qu'il y a une certaine opinion qui existait, en fait, pour les quatre saisons avant que le vélo de l'hiver, c'est quelque chose que seules les personnes les plus dédiées et les personnes les plus sportives veulent faire.

2720

Et, je crois que c'est un mauvais stéréotype et une mauvaise façon de faire pour une ville qui veut devenir et se transformer en une ville écologique où le transport actif est mis de l'avant.